

SEMAINE DU LUNDI 4 OCTOBRE AU DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015

---

*Afin de vous aider à faire un choix éclairé pour la journée électorale de ce lundi, voici deux liens pertinents qui résument bien les propositions des principaux partis fédéraux.*

*D'abord un article publié par Planète F sur les programmes des différents partis : <http://www.planetef.com/2015/10/ce-que-les-partis-politiques-offrent-aux-jeunes-familles/>.*

*Deuxièmement un article publié par Le Devoir sur les politiques familiales des mêmes partis : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/452600/bilan-de-campagne-aide-aux-familles-et-fiscalite-la-strategie-du-porte-monnaie>.*

*Bonne lecture!*

---

## **Jeunes mais analphabètes numériques**

**Le Devoir, 10/5/2015, B3 (#réf : 7044)**

Mariève Paradis

Longueur : Long; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Jeunesse, Technologies numériques, Analphabétismes

*Il suffit de se rendre dans une chaîne de restauration rapide pour accéder gratuitement au Web, d'un clic, avec un outil capable de se brancher. Mais une fois sur Internet, nous ne sommes pas égaux devant les technologies. L'analphabétisme numérique n'épargne aucune génération, même les plus branchées. « Même dans les quartiers défavorisés, on constate que 95 % des gens sont branchés à la maison », avance Stéphane Villeneuve, professeur en intégration des technologies (TIC) en éducation au département de didactique à l'UQAM. L'accès n'est donc pas problématique, même si le coût de branchement au Web reste un enjeu. Selon lui, le matériel utilisé pour se brancher représente aussi un facteur déterminant pour l'accessibilité au Web. C'est un des éléments de ce que les observateurs des technologies appellent la fracture numérique. Déjà à la fin des années 1990, ce concept prend forme. Selon lui, la fracture numérique prend aujourd'hui un tout autre sens. « La fracture, ce sont ces élèves qui savent apprendre avec les technologies et les autres qui pensent que l'ordinateur n'est qu'un jeu, un outil pour "socialiser", être sur Facebook », explique-t-il. Même avec leur tablette dernier cri, ou le téléphone intelligent le plus récent, les jeunes ne*

## REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 4 au 11 octobre

*sont pas tous en mesure d'utiliser les technologies à leur plein potentiel. Stéphane Villeneuve remarque aussi des lacunes dans l'enseignement au primaire et au secondaire. « Beaucoup de jeunes ne savent pas faire une table des matières dans un logiciel de traitement de texte ou utiliser un logiciel comme Excel. Il semble que leurs enseignants ne demandent pas d'utiliser ces outils et ces logiciels dans les travaux. Alors, les jeunes arrivent à l'université et ils ne sont pas prêts. » L'utilisation et la compréhension des technologies ont un impact important sur la persévérance scolaire, note Stéphane Villeneuve, de l'UQAM. Si l'utilisation des technologies en classe ouvre un monde de possibilités, ne pas savoir s'en servir peut vite fermer plusieurs portes. Non seulement les jeunes apprennent difficilement comment utiliser des logiciels de base, mais on leur enseigne rarement l'éthique numérique. Une vaste enquête d'HabiloMédias rapporte que la moitié des jeunes souhaitent apprendre comment discerner une information crédible sur Internet. Thierry Karsenti procède justement à des recherches dans les classes sur l'utilisation des technologies. Les inégalités numériques creuseront peut-être davantage le fossé entre les classes sociales. Mais les technologies permettent aussi un plus grand accès aux connaissances. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/education/451725/jeunes-mais-analphabetes-numeriques>.*

---

### **Résidences pour aînés : plus facile d'obtenir une certification**

**Le Soleil, 10/6/2015, Cyberpresse (#réf : 7042)**

Élisabeth Fleury

Longueur : Moyen; Catégorie : Aînés

Mots-clés : Résidences, Certification, Conditions de vie

*Le gouvernement Couillard a déposé mardi son très attendu projet de règlement sur la certification des résidences privées pour aînés (RPA). Une réglementation moins sévère que celle mise en place sous les péquistes, mais qui, selon le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, assurera aux aînés des conditions de vie sécuritaires et des services de qualité tout en tenant compte de la réalité des exploitants des résidences. Le règlement entré en vigueur en 2013 a entraîné une décertification massive des RPA, a déploré le ministre Barrette en conférence de presse. « Les exigences notamment en termes de personnel et de formation faisaient en sorte que les résidences devaient se décertifier » pour des raisons économiques, a expliqué le ministre, précisant que 114 résidences s'étaient décertifiées et qu'on était « à risque d'en perdre jusqu'à 256 ». Selon lui, le projet de règlement proposé par son gouvernement, fruit du travail d'un comité stratégique composé de 25 partenaires concernés par la certification, est « un juste équilibre entre un idéal qu'on voudrait avoir et une réglementation trop sévère ». Dorénavant, les résidences seront divisées en quatre catégories plutôt que deux « pour mieux refléter les services offerts par les exploitants de RPA et permettre aux aînés de faire un choix éclairé » : avec services de base, avec distribution de médicaments, avec services d'assistance personnelle et administration de médicaments et, enfin, avec soins infirmiers. Salué par les exploitants de résidences privées pour aînés, le projet de*

## REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 4 au 11 octobre

règlement présenté mardi suscite également critiques et interrogations, notamment chez les partis d'opposition. Pour le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH), le projet de règlement est « un pas dans la bonne direction ». Selon son directeur général, Stéphan Corriveau, « les normes de certification mur à mur imposées dans le règlement entré en vigueur en 2013 n'ont pas le droit aux aînés de vivre ailleurs que dans des milieux institutionnalisés ». L'Association des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) craint par ailleurs que la nouvelle classification des résidences entraîne de multiples déménagements des usagers. La protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, avait pourtant souligné l'importance d'éviter les transferts à répétition, affirmant que « les délais et la multiplication des transferts comportent des risques pour la santé et l'autonomie de l'utilisateur », rappelle l'AREQ. Mme Saint-Germain, ajoute l'Association, plaide en outre l'importance de contrer le phénomène des résidences privées qui accueillent des usagers aux besoins trop lourds. Lien : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201510/06/01-4907098-residences-pour-aines-plus-facile-dobtenir-une-certification.php>.

---

### **Il faut interdire les frais accessoires réaffirme la protectrice du citoyen Le Devoir, 10/6/2015, A4 (#réf : 7043)**

Jessica Nadeau

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Frais accessoires, Protectrice du citoyen, Services de santé

La protectrice du citoyen persiste et signe. Dans une lettre envoyée lundi au ministre de la Santé et aux parlementaires qui se penchent sur le problème des frais accessoires à Québec, elle réitère la nécessité d'interdire ces frais et de tenir un débat « en toute transparence » sur le sujet. « Le Protecteur du citoyen tient à souligner qu'on ne corrige évidemment pas une tendance lourde de 40 ans en un jour; mais si l'on admet qu'il est dans l'intérêt public de corriger cette tendance, il faut bien commencer quelque part. Or, l'éradication des frais accessoires pour les services assurés est précisément la première cible à viser », écrit la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain. Comme plusieurs groupes et partis d'oppositions, qui réclament un débat public sur cet enjeu, la protectrice du citoyen réitère que « la réflexion sur les frais accessoires doit se faire en toute transparence et avec ouverture ». Il y a bel et bien un débat en commission parlementaire dans le cadre de l'étude du projet de loi 20, qui traite des obligations des médecins en terme d'offre de service et de fécondation in vitro. Mais plusieurs groupes auraient souhaité être entendus sur le sujet. Or, ce n'est que la semaine dernière que le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a déposé un amendement pour normaliser les frais accessoires, soit bien après que les groupes eurent fait leur présentation sur le projet de loi 20. Cette façon de faire a été jugée « antidémocratique » par plusieurs groupes, dont l'Association médicale du Québec. Attaqué de toutes parts par les partis d'opposition en commission parlementaire lundi, le ministre s'est refusé à examiner les propositions de la protectrice du citoyen, rappelant que l'État n'avait pas les moyens de payer 50 millions pour ramener ces frais

**REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE**  
**Semaine du 4 au 11 octobre**

dans le public. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/451848/il-faut-interdire-les-frais-accessoires-reaffirme-la-protectrice-du-citoyen>.

---

**Les infirmières pourront bientôt faire de nouveaux actes médicaux**

**Radio-Canada, 10/7/2015, <http://ici.radio-canada.ca/> (#réf : 7045)**

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Soins infirmiers, Activités professionnelles, Actes médicaux

*Des infirmiers et infirmières du Québec pourront dispenser, dès janvier prochain, des services médicaux jusqu'ici réservés aux médecins dans certaines situations cliniques bien précises, notamment dans le domaine des infections transmises sexuellement (ITS) et du traitement des plaies. Des infirmiers et infirmières du Québec pourront dispenser, dès janvier prochain, des services médicaux jusqu'ici réservés aux médecins dans certaines situations cliniques bien précises, notamment dans le domaine des infections transmises sexuellement (ITS) et du traitement des plaies. Selon la ministre Vallée, ce règlement permettra notamment aux infirmières ayant un baccalauréat ou qui suivront les formations requises de prescrire certaines analyses de laboratoire, certains produits et certains médicaments et pansements dans le domaine du traitement des plaies. Ceux et celles qui œuvrent dans le domaine de la santé publique pourront en outre prescrire la contraception hormonale, la contraception orale d'urgence, le stérilet, l'acide folique (en périnatalité), certains médicaments pour arrêter de fumer, et des médicaments pour des infections gonococciques ou à la Chlamydia trachomatis. Un second règlement adopté par le Conseil des ministres vient modifier le Code de déontologie des infirmières et infirmiers, pour y ajouter des dispositions visant le secret professionnel, la délivrance d'un certificat de complaisance, l'utilisation d'outils d'évaluation et les conflits d'intérêts. Le troisième règlement vient modifier le Règlement sur les spécialités médicales du Collège des médecins afin d'y ajouter six nouvelles spécialités médicales. Selon le ministre Barrette, cela permet surtout d'harmoniser les classes de spécialité en vigueur au Québec avec celles qui sont en vigueur dans le reste du Canada. Le troisième règlement vient modifier le Règlement sur les spécialités médicales du Collège des médecins afin d'y ajouter six nouvelles spécialités médicales. Selon le ministre Barrette, cela permet surtout d'harmoniser les classes de spécialité en vigueur au Québec avec celles qui sont en vigueur dans le reste du Canada. Lien : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2015/10/07/002-infirmieres-actes-medicaux-nouveaux-reglements-quebec.shtml>.*

---

**Morts violentes de jeunes autochtones – Le drame ignoré**

**La Presse +, 10/10/2015, La Presse + (#réf : 7046)**

Gabrielle Duchaine, Caroline Touzin

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Jeunes autochtones, Violences, Suicide

**REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE**  
**Semaine du 4 au 11 octobre**

*Suicides, accidents, maladies, meurtres : le taux de morts suspectes chez les jeunes Inuits et des Premières Nations est de près de quatre fois supérieur à celui de l'ensemble de la jeunesse québécoise\*. Depuis 15 ans, 3000 jeunes Québécois de moins de 19 ans sont morts dans des circonstances violentes ou obscures. De ce nombre, quelque 260 victimes sont autochtones, dont plus d'une moitié d'Inuits, révèle une enquête inédite de La Presse, qui a analysé tous les rapports de coroners traitant de la mort de personnes de moins de 19 ans depuis 2000 dans la province. Cela correspond à environ 9 % des morts obscures d'enfants et d'adolescents survenues dans la province durant cette période. Or les jeunes autochtones représentent seulement 2,6 % des Québécois de moins de 19 ans – ils sont 43 450 dans la province. Les jeunes autochtones sont clairement surreprésentés. Leur taux de suicide est anormalement élevé, mais aussi leur taux de mort subite du nourrisson, de troubles pulmonaires, de maladies et d'accidents de toutes sortes. Le suicide est la première cause de mort violente chez les 18 ans et moins dans les communautés autochtones. Selon notre analyse, 102 adolescents ont mis fin à leurs jours depuis 2000. La plus jeune victime avait 11 ans. Autre situation préoccupante : de plus en plus de jeunes autochtones voient le fait de devenir parents comme la meilleure façon de s'en sortir. Des leaders influents sonnent l'alarme. À Manawan, une réserve attikamek de 2200 habitants située dans Lanaudière, il y aura pas moins de 85 naissances cette année. Le chef du conseil de bande, Jean-Roch Ottawa, qualifie ce boom de naissances de « bombe à retardement ». Le chef Ottawa, lui-même père de famille, est très préoccupé par les capacités de ces jeunes parents – parfois âgés d'à peine 13 ou 14 ans – à bien s'occuper de leurs enfants, puisqu'ils décrochent de l'école beaucoup trop tôt, certains avant la fin du primaire. Une inquiétude partagée dans le Nord. « Ici, les enfants ont des enfants. La moyenne d'âge pour avoir un premier enfant est de 16 ou 17 ans. C'est très rare quelqu'un de 20 ans qui n'est pas encore parent. » Selon lui, le gouvernement doit en faire plus et les parents aussi. « Il faut plus d'engagement parental. Les gens sont tellement occupés à survivre, à avoir une maison, à nourrir leur famille, qu'ils oublient de s'impliquer dans la vie de leurs enfants. » Lien : [Lapresse.ca/drame\\_caché](http://Lapresse.ca/drame_caché).*

---

**NOTE:** *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*